AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**216C0843**
FR0000073041-FS0383

8 avril 2016

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**PIERRE ET VACANCES**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 avril 2016, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 avril 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société PIERRE ET VACANCES et détenir pour le compte desdits fonds, 643 500 actions PIERRE ET VACANCES représentant autant de droits de vote, soit 6,57% du capital et 4,65% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société PIERRE ET VACANCES.

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 801 723 actions représentant 13 835 488 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.